

# Le cyberspace, catalyseur d'anarchie: approche théorique des relations internationales

Par Yves Auffret\*

## Le cyberspace, une idée politique

Les interactions des acteurs transversaux et transnationaux sur Internet sont un objet complexe dont les résultats ne sont pas toujours visibles, quantifiables, mesurables, ou ne peuvent être anticipés. Ce fait pose question quand l'une des dimensions les plus exploitées dans la recherche sur le cyberspace est le prisme des acteurs d'Internet. L'espace cybernétique est ainsi perçu comme une source majeure de risque ou de déséquilibre.<sup>1</sup> De par son instabilité, certains discours évoquent même une dimension "chaotique" du cyberspace,<sup>2</sup> distincte de l'anarchie (au sens de l'absence de chef). Ceci nous permet de savoir comment la théorie des relations internationales peut inclure le cyberspace en tant qu'objet en tenant compte de son caractère construit.

Au-delà des efforts nécessaires visant à définir le cyberspace sous l'angle technique<sup>3</sup> puis politique,<sup>4</sup> cette notion n'est pas née sous l'empire de la technologie, mais bel et bien sous l'égide de la littérature. Avant tout, il est nécessaire de rappeler que le cyberspace est d'abord une idée. Il ne peut simplement être réduit à une conception matérialiste du politique. En effet, la première version de cette idée, née de la science-fiction (Gibson, 1982),<sup>5</sup> nous décrit une expérience hallucinatoire quotidienne et globale vécue au travers de l'interaction homme-machine et incarnant virtuellement la mémoire collective. De ce point de vue, le cyberspace originel n'est pas matérialisé du point de vue technologique et relève encore de la science-fiction. Toutefois, le mot a connu un immense succès qui a transcendé son support et son sens original (Raus, 2001 ; Trudel, 2002). Le cyberspace n'existe pas, mais le cyber est un corpus normatif produit, compris et utilisé par les agents.

---

\* *Les propos tenus dans cet article ne reflètent que l'opinion de l'auteur et n'engagent en rien l'armée de l'Air ou le ministère de la Défense.*

<sup>1</sup> À titre d'exemple, la loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014-2019 possède un chapitre (IV) tout entier dédié à la protection contre la "cybermenace".

<sup>2</sup> Si on voulait remonter aux sources techniques de la cybernétique théorisées en son temps par des auteurs comme Norbert Wiener, on pourrait presque parler d'"entropie du cyberspace".

<sup>3</sup> Les définitions disponibles sont nombreuses et diverses. Sur la seule idée d'espace on trouve de tout : du classique "espace d'affrontements" à un "espace à conquérir" en passant par des pléonasmes qui s'ignorent : "espace d'interactions", "espace créé par l'homme" ou encore un "espace qui a ses propres règles". En vérité, ces distinctions n'apportent pas grand-chose à la science politique et aux relations internationales, sinon qu'elles éclairent sur les priorités des différents émetteurs. Le lien profond qui unit cyberspace et fiction donne à l'acteur l'impression qu'il cible quelque chose de connu. Si bien que dans les études qui traitent de cette notion, la pierre d'achoppement consiste souvent en l'absence d'une réelle définition. Pour un inventaire de ces différentes définitions dans le discours militaire et politique : Ventre, 2011a.

<sup>4</sup> Par exemple, Joseph Nye (2010) définit le cyber au travers de quatre domaines dits de la cybersécurité : cyberespionnage, cybercrime, cyberterrorisme et cyberguerre.

<sup>5</sup> Voir également Michaud, 2014.

Cette reprise du terme cyberspace s’effectue néanmoins au prix d’une trahison du sens original. Déjà à partir du milieu des années 90, le cyberspace en tant que concept n’a plus rien de la fiction d’origine, à part son nom et son vague lien avec la technologie.<sup>6 7</sup> Ses récupérations discursives profitent du flou conceptuel pour incarner et décrire un processus global d’innovation et de sécurisation dans le comportement des agents et l’évolution du traitement automatisé de l’information. Le cyberspace est donc l’avatar normé d’un ensemble de mouvements et de flux anastomosés, c’est-à-dire qui se poursuivent chacun indépendamment tout en ayant ce point de convergence.<sup>8</sup> Il n’y a donc pas une évolution en ligne directe du cyberspace, mais des échanges entre des processus qui suivent leurs logiques propres. Le cyberspace n’est pas passé de la fiction aux sciences, puis au politique, pour revenir vers nous après coup. Le cyberspace d’aujourd’hui a été co-construit par divers secteurs scientifiques, industriels, politiques et administratifs.<sup>9</sup>

En théorie des relations internationales, le concept d’anarchie s’utilise traditionnellement par référence à l’état de nature dans lequel se déroulent les relations entre États souverains (Aron, 1962).<sup>10</sup> Aux origines, une conception stato-centrée, où les relations internationales procèdent de l’État, se distinguent d’une autre qui prend en compte l’ensemble des relations entretenues au-delà de l’espace contrôlé par les États pris individuellement, quels que soient l’acteur ou la nature des relations (Battistella, 2012). Ainsi, recourir à l’anarchie signifie sortir d’un paradigme individualiste et matérialiste pour se concentrer sur des approches plus holistes et idéelles des rapports à l’échelle mondiale.

L’interrogation qui consiste à se demander comment inclure le cyberspace dans le champ de l’étude des relations internationales doit donc recevoir une réponse en deux temps. Premièrement, la nécessité d’inclure la structure idéale dans sa globalité avec ses caractéristiques; deuxièmement, comprendre son impact au travers de la notion d’anarchie.

---

<sup>6</sup> William Gibson l’a pensé comme un terme creux : il ne disposait pas de connaissances en informatique. Dès lors, il y a eu un processus d’assimilation du cyberspace à Internet. Or, ce ne sont pas deux choses équivalentes. Cela entraîne un paradoxe : d’un côté, le cyberspace est compris non plus comme une expérience humaine, mais comme une interaction homme-machine à vocation totale ; de l’autre côté, dans cette interconnexion, l’infrastructure technologique disparaît progressivement au profit de l’information, de la connaissance et de l’interaction sociale.

<sup>7</sup> En abandonnant son caractère fictionnel et son lien à la psychologie, le cyberspace devient proche de concepts voisins qui émergent au même moment. C’est le cas, par exemple, d’*infosphère* (Simmons pour le volet science-fiction et Floridi pour la reprise en théorie de l’information). La fiction se comprend au travers de cet objet, non seulement comme une source contraignante pour le chercheur mais encore comme un horizon indépassable pour sa compréhension.

<sup>8</sup> C’est une image également employée par Gabriel Tarde pour décrire les évolutions des systèmes juridiques. Voir Tarde, 1891.

<sup>9</sup> Voir notamment Castells, 1998 : “*Internet est le produit d’une combinaison unique de stratégie militaire, de coopération scientifique et d’innovation contestataire*”.

<sup>10</sup> Cette notion d’anarchie qui vient circonscrire le champ des Relations Internationales a été entendue de différentes manières par les auteurs de chacun des courants de pensée. Sous la plume de Raymond Aron et des courants réalistes, l’anarchie à l’échelle internationale, en opposition avec l’ordre interne aux États, conduit à l’insécurité et à une quête de puissance ; d’autres auteurs ont critiqué cette vision. Une des critiques les plus fortes a été adressée aux caractères ambigu et déterministe de l’anarchie par les auteurs du mouvement constructiviste, pour qui elle ne conduit pas forcément à la compétition. Cf. Wendt, 1992.

## Le cyberspace comme avatar du progrès et du risque technologiques dans les relations internationales

Bien qu’il possède une dimension totale dans sa conceptualisation, le cyberspace reste néanmoins limité par rapport à l’ensemble des relations internationales et ne peut suffire à dépeindre celui-ci en son entier. Toutefois, le cyberspace est un avatar qui vient incarner un ensemble de phénomènes complexes et évolutifs liés au progrès technologique et à l’évolution sociétale.

Corollairement, tout le cyberspace ne peut être inclus dans les relations internationales. Il y a plusieurs raisons à l’affirmation d’une telle impossibilité, dont deux majeures : d’une part, le développement du cyberspace est également une aventure qui se déroule du point de vue national, voire local<sup>11</sup> ; d’autre part, le cyberspace forme une structure idéelle discursive qui repose en partie sur un certain nombre de zones d’ombre ou d’idées reçues discutables.<sup>12</sup>

Doivent être pris en compte plusieurs facteurs de transformation de l’objet, qui sont autant de contraintes pour son étude. En effet, le cyberspace doit être vu comme se situant au carrefour des secteurs socio-économiques tout en étant lié à l’évolution de la technique dans le temps et l’espace.<sup>13</sup> Il s’agit ici du caractère transversal du cyberspace. La première contrainte méthodologique réside ainsi dans le fait de devoir construire des modèles, des normes et des procès capables, soit par l’anticipation, soit par leur neutralité, de surmonter l’état de la technique, ou les différences liées tant aux évolutions qu’aux différences de développement à travers le globe.<sup>14</sup> Une seconde contrainte réside dans le fait de la perception. L’ensemble des interactions liées au cyberspace n’est pas observable en tant que tel, qu’elles aient été volontairement dissimulées ou qu’elles dépassent les capacités de perception des agents. On parlera ici davantage de l’opacité du cyberspace.

Il en ressort l’idée d’asseoir la notion en théorie des relations internationales sur une base qui puisse résister aux changements imposés par l’évolution du contenu de l’objet. La solution pour inclure le cyberspace dans les relations internationales passe nécessairement

---

<sup>11</sup> À noter qu’à l’inverse le caractère potentiellement instrumentalisé de ces conceptions par les agents est un argument qui va dans le sens d’une prise en compte par les Relations Internationales.

<sup>12</sup> Parmi les fausses idées reçues, on note l’absence de règles, l’absence de frontières, l’absence des États, la confrontation systématique. En ce sens, voir la communication de Daniel Ventre dans le cadre du XIV<sup>e</sup> Colloque de l’AICLF, “Criminologie aux marges – Criminologie sans frontières”, Liège, 18-20 mai 2014.

<sup>13</sup> On retrouve ainsi l’idée de Gabriel Tarde (1891, *op.cit.*) de phénomènes parallèles et convergents en matière d’évolution des normes.

<sup>14</sup> Rappelons ici les travaux du deuxième Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) organisé par l’Union Internationale des Télécommunications à Tunis en 2005, ainsi que du Forum sur la gouvernance d’Internet d’Athènes en 2006, lesquels ont arrêté le principe que la gouvernance d’Internet (élément majeur du cyberspace) est liée à la capacité technologique de chacun des agents. Autrement dit, si chaque État est théoriquement souverain, pour le cyberspace l’exercice de cette souveraineté est à géométrie variable et dépend des capacités technologiques de l’État. De fait, les États qui ont le plus de facilités à le revendiquer sont les puissances dotées d’un bon réseau électrique et de télécommunication, d’universités, de compagnies privées puissantes, de satellites et d’autres éléments liés à l’innovation et aux technologies de pointe... : la diffusion du “cyberspace” à l’échelle internationale est limitée par la diffusion des moyens à la triade Amérique du Nord, Europe, Asie. L’Amérique du Sud et l’Afrique demeurent des régions périphériques.

par l’anarchie. En effet, l’anarchie demeure le concept permettant la délimitation du champ des relations internationales (Battistella, 2012, *op.cit.*). Par ailleurs, elle permet d’intégrer et dépasser les principales contraintes d’étude de l’objet (transversalité et opacité). Le résultat de cette opération évacue la difficulté de définir un objet scientifique dépourvu de mythes et valable en tout temps et en tout lieu sur la planète (approche substantielle). Il se focalise sur le cyberspace pris dans ses interactions entretenues avec l’environnement des relations internationales (approche systémique).<sup>15</sup>

Sous cet angle de vue, le cyberspace devient facteur d’opacité et de transversalité au sein des relations internationales. La première conséquence de cette action est l’incertitude provoquée par une fluidification des échanges entre les agents. Cette fluidification induite par l’utilisation cyberspace recoupe plusieurs aspects que sont la dématérialisation et la multiplication des échanges (Nye, 2010), l’accroissement des logiques de réseaux (Castells, 1998, *op.cit.*),<sup>16</sup> la capacité d’un double-jeu renforcé chez l’agent, et enfin de la démocratisation de l’outil technologique, du savoir et de la culture du renseignement.<sup>17</sup> Autant d’éléments qui concourent à mettre les agents en concurrence voire compétition, et donc une vision à tendance “réaliste” pour ce qui est des théories des relations internationales.

## Le cyberspace comme catalyseur des relations internationales

Cependant, cet aspect conflictuel est à nuancer par le biais de la dimension construite qui appuie l’étude du cyberspace davantage sur les outils d’une approche “constructiviste” des relations internationales plutôt que d’un paradigme “réaliste”.<sup>18 19</sup> En effet, le mouvement de fluidification n’est pas tant induit par le cyber que par l’agent lui-

---

<sup>15</sup> Des auteurs ont déjà recouru à la systémique moins pour comprendre le cyberspace comme objet de recherche que pour apporter avec une vocation opérationnelle une grille de lecture à la dimension cybernétique du comportement des agents en matière de cyberconflictualité, comprise comme “nouvelle dimension du combat militaire” de la “guerre des câbles” aux “cyber-opérations”. Cf. Bonnemaïson & Dossé, 2013.

<sup>16</sup> Cette idée est à rapprocher d’une conception horizontale des relations de pouvoir (anarchie), qui s’oppose à la conception verticale (hiérarchie). Une telle conception s’appuie notamment sur la capacité à convaincre et sur l’effet de levier. Cette idée de levier se retrouve chez J. Nye ainsi que chez P. Trudel (précités).

<sup>17</sup> Suivie de la perte ressentie du monopole de l’action clandestine, pour ce qui relève de la cybercriminalité.

<sup>18</sup> Dans les théories des relations internationales, le conflit renvoie au concept d’anarchie, mais celui-ci évolue et est doté d’une histoire des idées très riche. Ce concept trouve l’un de ses aboutissements dans l’ambition constructiviste héritée de la sociologie. Tandis que les premiers courants intègrent l’anarchie comme fondement de leurs paradigmes, l’apport majeur du constructivisme consiste en la consécration du rôle de l’acteur sur son milieu et la diminution du rôle de l’anarchie dans les relations internationales : l’anarchie est ce que les acteurs en font. Ce courant donne notamment une grande place au champ d’expression de la volonté des agents comme espace d’intersubjectivité perpétuellement reconstruit selon les stimuli reçus. Le constructivisme est une approche qui permet l’appréhension des acteurs dont les comportements individuels conditionnent leur identité ; de plus, si cette théorie reconnaît la difficulté pour un acteur isolé d’impacter profondément un espace, elle en reconnaît la possibilité théorique. Cf. Berger & Luckmann, 1966 ; Wendt, 1992 ; Battistella, 2012.

<sup>19</sup> Principes d’une approche “critique” du constructivisme : “*Ce que l’on comprend comme réalité est socialement construit. Les constructions de la réalité reflètent, décrètent, et réifient des relations de pouvoir. À leur tour, certains agents ou groupes d’agents jouent un rôle privilégié dans la production et la reproduction de ces réalités. Une approche constructiviste critique dénature les constructions dominantes, offre des indications pour la transformation du sens commun, et facilite l’imagination de modes de vivre alternatifs. Elle problématise aussi les conditions de ce qu’elle affirme ; en d’autres termes, un constructivisme critique est aussi réflexif*” (Weldes et al., 1999).

même qui va avoir un impact sur son milieu. Cela participe à faire du cyberspace un catalyseur : le cyberspace va permettre à l’agent de manifester sa volonté, redéfinir ses intérêts et son identité. Autrement dit, le cyberspace n’est pas une révolution mais un outil conceptuel qui va permettre à l’acteur d’accélérer et/ou réorienter tout un ensemble de phénomènes sur lesquels il n’avait pas forcément prise.

Au travers du cyberspace, les acteurs atypiques des relations internationales parviennent à marquer leurs identités face aux agents traditionnels. Le cyberspace va servir de théâtre d’expression des logiques dites “asymétriques” (Ventre, 2011*b* ; Nye, 2010). Du point de vue pratique, on peut traduire cette asymétrie sous l’angle de la cyberdéfense, de la cybersécurité, du droit, ou encore de l’économie et de la diplomatie numériques.<sup>20</sup> Au-delà de l’agent étatique, les agents de tailles réduites peuvent également avoir une importance, du moins un impact (de manière ponctuelle ou plus stable).

La recherche actuelle distingue entre l’acteur classique des relations internationales (État régalien conceptualisé sur le modèle des puissances dominantes), des acteurs émergents (séparés entre les acteurs possédant une taille critique leur permettant d’interagir directement dans ce nouveau territoire y compris à l’échelle d’une puissance dominante et l’individu). Cette pluralité d’acteurs qui se retrouvent ainsi limités dans leurs comportements implique deux effets : tout d’abord, elle permet de sortir le cyberspace de sa dimension militaire pour se focaliser sur un aspect politique plus global de la dimension cybernétique (optique défendue sous un angle libéral par les défenseurs des droits subjectifs sur Internet). Mais aussi, la pluralité enrichit la question classique de la conflictualité permettant de faire par exemple de l’individu et du facteur humain un véritable enjeu du comportement de l’acteur étatique et donc finalement des relations internationales. La prise en compte de cette pluralité grâce à l’anarchie permet donc de questionner la légitimité des débats tout en les enrichissant de nouvelles données et questions.

Plus généralement, la priorité pour la recherche doit être de s’extraire du cyberspace en tant que phénomène de mode dans le milieu de la recherche académique afin de mieux en décrire la nouveauté et l’apport avec le recul nécessaire ; un recul d’autant plus nécessaire qu’il est difficile à prendre sur un objet si proche de la vie quotidienne de nos institutions et des chercheurs. Ces derniers doivent être conscients des prémisses de leur propre pensée et des valeurs et normes qui alimentent l’approche théorique ; dans laquelle toute analyse doit toujours tenir compte de la pratique et du contexte social.

## **Conclusion**

Le cyberspace peut faire l’objet d’une prise en compte dans l’étude des relations internationales. Si on lui applique l’idée d’anarchie, il devient source d’opacité et de transversalité au sein des interactions entre agents, qu’il contribue à fluidifier. L’état

---

<sup>20</sup> Sur ces derniers aspects : voir notamment Buhler, 2011, ainsi que, pour un exemple d’aspect juridique de droit privé : Dulong de Rosnay & Le Crosnier, 2013.

d’anarchie connaît un double phénomène d’accélération et de réorientation qui transforme le cyberspace en catalyseur des relations internationales. Ce principe, s’il peut être de nature à justifier le retour d’une volonté de puissance chez les États, ne doit pas faire oublier le caractère construit de l’objet cyber, qui doit demeurer le point de départ de la recherche.

L’utilité pour le chercheur, de recourir à une approche constructiviste et systémique sur les questions ayant pour objet le cyberspace, est de travailler avec un concept technologiquement neutre, directement sur les aspects discursifs et normatifs, tout en gardant la technique comme outil de validation et d’invalidation.

## Bibliographie

- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Calmann-Lévy, 2004 [1962].
- BALZACQ, Thierry & Frédéric RAMEL, *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, 4<sup>e</sup> édition mise à jour et augmentée, Paris, Presses de Science Po, 2012.
- BERGER, Peter & Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 [1966].
- BONNEMAISON, Aymeric & Stéphane DOSSÉ, *Attention cyber !* Paris, Economica, 2013.
- BUHLER, Pierre, *La puissance au XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2011.
- CASTELLS, Manuel, *L’ère de l’information. Vol.1, La société en réseaux* Paris, Fayard, 1998.
- DICKINSON, Goldworthy Lowes, *The European Anarchy*, Londres, Allen and Unwin, 1916.
- DULONG DE ROSNAY, Mélanie & Hervé LE CROSNIER, *Propriété intellectuelle : Géopolitique et mondialisation*. Paris, CNRS Éditions, 2013.
- GIBSON, William, *Gravure sur Chrome*, Paris, Éditions J’ai lu, 2006. Édition originale : “Burning Chrome”, *Omni Magazine*, juillet 1982.
- GIBSON, William, *Neuromancien*, Paris, Éditions J’ai lu, n° 2325, coll. “Science-fiction”, 1994.
- GUINEL, Jean, *Guerres dans le cyberspace: Services secrets et Internet*, Paris, La découverte, 2012.
- LAUNAY, Stephen, *La guerre sans la guerre. Essai sur une querelle occidentale*, Paris, Descartes et Cie, 2003.
- LINDEMANN, Thomas, “Identités démocratiques et choix stratégiques”, *Revue Française de Science Politique*, vol.54, 2004/2005.
- LINDEMANN, Thomas, *Penser la guerre, l’apport constructiviste*, Paris, L’Harmattan, 2008.
- MATTELART, Armand, *Histoire de la société de l’information*, Paris, La Découverte. 2001.
- MICHAUD, Thomas, “La dimension imaginaire de l’innovation : l’influence de la science-fiction sur la construction du cyberspace”, *Innovations*, n° 44, 2/2014, pp.213-233.
- NYE, Joseph S. & William A. OWENS, “America’s Information Edge”, *Foreign affairs*, mars-avril 1996, pp.20-36.
- NYE, Joseph S., *Cyberpower*, Harvard Belfer Center for Science and International Affairs, 2010, 26 p.
- NYE, Joseph S., *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004.
- RAUS, Rachele, “Productivité de cyber et hyper dans le lexique français d’Internet”, *La linguistique*, vol.37, 2/ 2001, pp.71-88.

**TARDE**, Gabriel, *Les transformations du droit – Étude sociologique*, reproduction de la 2<sup>e</sup> édition (1891), Paris, Berg International Éditeurs, 1994.

**TRUDEL**, Pierre, “L’influence d’Internet sur la production du droit”, pp.89-101 in Georges Chatillon (ss.dir.), *Le droit international d’Internet*, Bruxelles, Bruylant, 2002.

**VENTRE**, Daniel, *Cyberguerre et guerre de l’information. Stratégies, règles, enjeux*. Paris, Hermès Publishing, 2010.

**VENTRE**, Daniel, *Contrôles et Surveillances dans le cyberspace*, Paris, La Documentation Française, Problèmes Politiques et Sociaux, n°988, septembre 2011a.

**VENTRE**, Daniel, *Cyberspace et acteurs du cyberconflit*, Paris, Hermès Publishing 2011b.

**VENTRE**, Daniel, *Cyber Conflicts. Competing National Perspectives*, Londres, Éditions Wiley-ISTE, 2012.

**WELDES**, Jutta, Mark **LAFFEY**, Hugh **GUSTERSON** & Raymond **DUVALL** (eds.), *Cultures of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger*, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, 1999.

**WENDT**, Alexander, “Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics”, *International Organization*, vol.42, n°2, 1992.